

## VAL D'ORGE ESCRIME REGLEMENT DE LA COMPETITION « CHALLENGE D'AUTOMNE »

**Dates et lieu :** **DIMANCHE 04 octobre 2015**, COSOM, complexe sportif Pierre de Coubertin, 31 bis avenue de l'armée Leclerc, 91600 SAVIGNY SUR ORGE. Détails et plan d'accès sur [www.v-o-e.com](http://www.v-o-e.com)

### CATEGORIES ET ARMES : GARCONS ET FILLES

POUSSINS (nés en 2007) :	fleuret électrique, lame 0
PUPILLES (nés en 2005-2006) :	fleuret électrique, lame 0
BENJAMINS (nés en 2003-2004):	fleuret électrique, lame 2

Une rencontre inter-club aura lieu pour les poussins de 2008 au fleuret sec (même horaire que les poussins 2007).

**TENUE :** Tenue réglementaire 350N et sous cuirasse de protection.

**LICENCE :** Licence validée FFE 2015-2016

**HORAIRES :**

PUPILLES (filles et garçons) :	inscriptions : 09h00	scratch : 09h15
BENJAMINS (~) :	inscriptions : 10h30	scratch : 10h45
POUSSINS (~) :	inscriptions : 12h00	scratch : 12h15

### **FORMULE :**

Un tour de poule, puis un tableau d'élimination directe de 64 ou 32 selon le nombre d'inscrits.

Tous les litiges seront tranchés par le Directoire Technique qui se réserve le droit de modifier le présent règlement pour la bonne marche de l'épreuve.

Challenge référence comptant pour le classement départemental du 91.

### ATTRIBUTION DU CHALLENGE :

Chaque club se verra attribuer dans chacune des 6 catégories (poussins, pupilles et benjamins, garçons et filles) un certain nombre de points, en fonction du résultat du tireur le mieux classé.

Si un club n'est pas représenté dans une catégorie, elle marquera le même nombre de points que l'équipe la plus mal classée de cette catégorie, augmenté de 1 point.

Le challenge d'automne sera attribué pour un an au club ayant recueilli le **moins de points** et sera remis en jeu l'année prochaine. En cas d'égalité, le club ayant recueilli le plus de victoires au sein de ses tireurs pris en compte pour le calcul des points sera classé devant. Le challenge sera acquis à titre définitif après trois victoires.

**Vainqueurs:** 1999 : PARIS RCF/ 2000 : BREUILLET ESCRIME CLUB/ 2001 : CE MENNECY/ 2002 et 2003: ANTONY Sports/ 2004: BREUILLET ESCRIME CLUB/ 2005 : ANTONY Sports/ 2006 et 2007 : CE CHILLY – MORANGIS/ 2008 : ANTONY Sports et VAL d'ORGE ESCRIME/ 2009 : VAL D'ORGE ESCRIME/ 2010 : VAL D'ORGE ESCRIME/ 2011 : VAL D'ORGE ESCRIME / 2012 : MENNECY/ 2013 : PARIS CEP /2014 : MENNECY.

### RECOMPENSES INDIVIDUELLES :

Suivant le nombre d'engagés, les 4 ou 8 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

### ARBITRAGE :

**Chaque club est prié de présenter un arbitre à partir de 4 tireurs engagés (toutes catégories confondues)**

Les arbitres seront rétribués selon le barème de la Ligue d'Escrime de l'Ile de France ouest.

### ENGAGEMENTS :

Les droits d'engagements sont fixés à **8 €uros**

Les engagements se feront en ligne sur le site de la fédération jusqu'au vendredi 02 octobre. Vous pouvez également les envoyer au plus tard **le jeudi 01 octobre** par mail à Nathalie CRASTES (Tel 06 21 66 71 49) [voescrime@gmail.com](mailto:voescrime@gmail.com) , ou par courrier au **62, Rue Remonteru 91560 CROSNE.**

### BUFFET :

Un buffet chaud et froid sera à votre disposition pendant toute la durée de l'épreuve.

Un stand « escrime diffusion » sera présent toute la journée.

**Le VAL d'ORGE ESCRIME, organisateur, se réserve le droit d'apporter tout aménagement nécessaire au bon déroulement de la compétition, pourvu qu'il ne soit pas contraire à l'esprit du règlement, ainsi que trancher les litiges. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, vol, détérioration ou perte de matériel pouvant survenir aux participants ou aux spectateurs. Seuls les tireurs, arbitres, Maîtres d'armes et organisateurs ont accès aux pistes.**